

AR PREFECTURE

006-210601597-20180115-05_15_01_2018-DE
Regu le 16/01/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt
En préfecture du
Et publication en mairie de

16/01/2018



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018 À 17H00**

L'an deux mille dix-huit, le quinze janvier, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le neuf janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

Étaient Présents : Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur André BIANCHERI, Madame Isabelle PALAZZOLI, Monsieur Bernard REBUFFEL, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Anne RAINAUD, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Régis BELLI, Monsieur Florian VIALLA, Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS

Absents avec procuration

Monsieur André BEZZINA donne procuration à Madame Patricia DEGUS
Madame Catherine BARRAJA donne procuration à Monsieur le Maire
Madame Pasquale HATTEMBERG donne procuration à Madame Joëlle BRAVETTI,
Monsieur Jean-Paul GEAY donne procuration à Monsieur Jean-François GIAUME
Madame Monique LAUGIER donne procuration à Monsieur Jean-Louis BAUCHET

Absents excusés :

Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN
Madame Christine PETRUCCELLI
Monsieur Cédric CIRASA
Madame Marie-Paule ZANOTTI.

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance.

**5/ OBJET : SÉJOUR EN CLASSE D'ENVIRONNEMENT À BEUIL DU 14
AU 18 MAI 2018 – ÉCOLE LES MAGNOLIAS**

Madame Joëlle BRAVETTI, Adjointe au Maire, expose à ses collègues

La Directrice de l'école maternelle Les Magnolias a sollicité la Commune pour le financement du séjour en « classe d'environnement » au centre des PEP à Beuil, d'une classe de grande section maternelle (classe de Mme Blengino), soit 26 enfants, pour la période du 14 au 18 mai 2018.

AR PREFECTURE

006-210601597-20180115-05_15_01_2018-DE
Regu le 16/01/2018

Le prix du séjour sera de 207,70 € par élève.

Le montant de la participation serait de 8,50 euros par jour et par enfant, soit 42,50 euros par enfant pour 5 jours, soit au total de 1105 euros.

Elle leur demande de valider la prise en charge de cette dépense à laquelle s'ajouteront les frais de transport en autocar (environ 1000 euros.)

Le montant sera inscrit en section de fonctionnement en dépenses au compte 6558/212 chapitre 65 du budget 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE

Le Maire



Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives